

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Eau et Environnement

Dossier suivi par :

Nicolas Alban

Tél. : 05.49.06.89.23

nicolas.alban@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 26 FEV. 2016

**Compte-rendu de la Conférence Départementale de l'Eau "Rivières"
du 09/02/2016**

Étaient présents :

Monsieur Jérôme GUTTON, Préfet des DEUX-SEVRES
Monsieur Alain JACOBSONNE, Directeur départemental des territoires - Responsable de la MISEN,
Monsieur Frédéric HENNEQUIN, Directeur départemental Adjoint des territoires,
Monsieur Nicolas ALBAN, Chef du service eau et environnement à la Direction départementale des territoires,
Monsieur Frédéric NADAL, Animateur de la MISEN à la Direction départementale des territoires,
Madame Isabelle ROYER, Préfecture des Deux-Sèvres, Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Madame Chrystel BAILLARGET, Secrétaire générale de la sous-préfecture de PARTHENAY
Monsieur Jean-François LEBOURG, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Madame Séverine VACHON (Présidente) et Madame GABORIAU, IIBSN
Madame Véronique SZYSZ-CHAUVIN et Madame Soizic PAUTRET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Monsieur Claude DALLET, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Monsieur Guy MOREAU, Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes
Messieurs Jean-Yves POUGNARD et Rémy MORANT de l'Association Syndicale Libre des Riverains de la Sèvre Niortaise
Monsieur Jean-Christophe DUNOT, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
Madame Clémentine GAUFILLET, animatrice de la CLE du SAGE BOUTONNE et du Syndicat Mixte pour l'Etude et l'Aménagement du bassin de la Boutonne
Monsieur Dominique MAUDET, Président de la CLE du SAGE SEVRE Nantaise
Messieurs Alain GIRAULT (Directeur Général Adjoint) et Guillaume KOCH, CA du Bocage Bressuirais
Monsieur Jacques MORISSET, CA du Niortais
Monsieur Philippe CACLIN, CC du Mellois et Syndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses affluents
Monsieur Claude DIEUMEGARD, Vice-Président de la CC de Parthenay-Gâtine
Monsieur Jean-Claude SILLON, CC Cœur du Poitou
Messieurs Daniel JOLLIT et Didier BONNANFANT, CC Haut Val de Sèvre
Monsieur Michel CLAIRAND, CC du Thouarsais
Monsieur Jean-Claude BOUSSQUAULT, Coordination Rurale des Deux-Sèvres
Monsieur Philippe LEYSENNE, de la Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles
Monsieur Pierre LACROIX, Président de la FDPPMA des Deux-Sèvres
Monsieur Yohan TRIMOREAU, ONCFS
Madame Nathalie BIGEARD, ONEMA
Mesdames Béatrice SIMON et Amandine RIBREAU, Observatoire Régional de l'Environnement
Monsieur François MARTIN, Syndicat des Trois Rivières
Monsieur Francis VILLAIN, Madame Nelly TARDITS, SIAH de l'Autize et de l'Egray
Monsieur Jean-Claude BABU, SI de la Losse et de ses affluents
Messieurs Régis BILLEROT (Président), Noël MORICHON (Directeur), Christian RIDOUARD et Francis BLAIS, SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

Monsieur François CAILLEAUD, Syndicat Mixte de la Sèvre Nantaise
Monsieur Olivier CUBAUD (Président) et Messieurs Guillaume CHARRUAUD et Arnaud BOUHOURS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Monsieur Jean-Michel FRAPPE (Président) et Messieurs Pascal VOIX et Mickaël COUTANTIN, Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne
Monsieur Elmano MARTINS, Président du Syndicat des Eaux du Vivier
Monsieur Jacques MAILLET, Amis des Moulins des Deux-Sèvres Bocage vendéen Gâtine
Monsieur François-Marie PELLERIN, Association Deux-Sèvres Nature Environnement
Monsieur Jacques CAILLETON, Union Fédérale des Consommateurs
Mesdames Florence DEVILLE, Aurélie HUGUE et Béatrice SAUVAGET, Monsieur Philippe BAILLY, Direction départementale des territoires

Étaient excusés :

Madame la Sous-Préfète de Bressuire
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes
Monsieur le Président de l'Établissement Public de Bassin Loire
Madame Hélène ETIENNE, animatrice de la CLE du SAGE CLAIN
Monsieur Olivier FOUILLET, Président de la CC Airvaudais – Val de Thouet
Monsieur Xavier ARGENTON, Président de la CC de Parthenay-Gâtine
Madame Isabelle LEVAVASSEUR et Monsieur Côme DURAND, de la DREAL
Monsieur Yves BIGOT, Président du SIVU de la Vallée de la Dive

Monsieur le Préfet accueille les participants et ouvre la Conférence Départementale de l'Eau « Rivières ». Il précise l'ordre du jour :

1. Avancement de la démarche de cartographie des cours d'eau :

Une cartographie provisoire des cours d'eau va être publiée. Cette démarche constitue un travail indispensable pour prévenir des malentendus avec les administrés, mais sera consommatrice de temps pour les commissions locales de l'eau (CLE) et les services de l'Etat.

2. Présentation du volet Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Cette réforme implique des changements importants pour les collectivités, alors qu'il reste peu de temps pour s'y préparer.

Monsieur le Préfet précise qu'il n'a pas mis à l'ordre du jour le sujet de la continuité écologique et des ouvrages, mais qu'il l'évoquera car la presse en a fait écho de manière imprécise.

Il passe la parole aux services de la Direction départementale des territoires.

I – INVENTAIRE et CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Monsieur ALBAN présente les objectifs définis par l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015, à savoir :

- Faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au titre de la loi sur l'eau ;
- Diffuser un guide d'entretien des cours d'eau.

Il présente la démarche retenue par le Préfet des Deux-Sèvres qui a sollicité les deux principales CLE du département (Sèvre Niortaise – Marais Poitevin et Thouet). Un groupe technique issu de chaque CLE est chargé de valider un projet d'inventaire.

Un courrier co-signé par le Préfet et le Président de chaque CLE a été envoyé à l'ensemble des maires de chaque bassin pour les informer du lancement de la démarche.

Les CLE ont approuvé à l'unanimité cette démarche et la création d'une « carte progressive ». Cette carte, qui doit permettre d'illustrer l'état d'avancement de l'inventaire des cours d'eau, est disponible en version dynamique sur le site des services de l'État.

Monsieur le Préfet intervient pour insister sur l'état provisoire de cette cartographie. Il reconnaît l'engagement des services de l'État pour établir une carte complète, mais indique qu'il s'agit d'un travail colossal de plusieurs années.

Monsieur ALBAN précise le calendrier 2016 pour les CLE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin et Thouet avec la proposition en fin d'année de l'inventaire complet des cours d'eau sur un premier secteur (micro sous-bassin versant).

Pour le bassin de la Sèvre Nantaise, la CLE a été sollicitée. Sur le bassin de la Boutonne, des réflexions sont menées pour une démarche simplifiée.

Concernant les autres bassins, le Clain, la Charente, la Vendée et le Layon, la DDT est en attente de la mise en place du travail des départements voisins.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur ALBAN, et sollicite les avis des participants.

Monsieur MAUDET, Président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise, note une présentation convaincante. Même s'il souligne des divergences entre départements, il dit être satisfait de la méthode présentée.

Monsieur le Préfet rappelle l'importance de bien définir la méthode de travail. Il indique que le travail est considérable, mais qu'il souhaite un résultat dans un délai relativement rapide car il est nécessaire que les usagers connaissent les règles du jeu. Cette carte a déjà été demandée et revendiquée par différents acteurs : usagers, collectivités ...

Elle doit constituer un support indiscutable, et il sollicite l'approbation des membres de la conférence départementale sur la méthodologie proposée. La cartographie ne saurait contredire le bon sens. Il conseille aux différents services de s'appuyer sur les outils existants : IGN, archives communales... et demande qu'on n'aille pas en deçà de ces éléments. Il souhaite qu'on ne fasse aucune impasse.

Monsieur PELLERIN, de l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement, salue la démarche de validation de l'inventaire par les CLE. Il reconnaît un inventaire compliqué et difficile. Le protocole lui paraît intéressant. Toutefois, il s'inquiète de la cohérence entre départements sur un même bassin versant. Il demande s'il y aura des confrontations entre les différentes visions départementales.

Monsieur JACOBSONNE concède les difficultés sur le Marais Poitevin et informe que l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) a été sollicité pour fixer les règles. Pour les autres bassins, il confirme que les coordinations seront établies par les CLE.

Monsieur CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, soulève également le problème de cohérence avec le Maine-et-Loire sur le bassin du Thouet. Il souligne que les départements ne travaillent pas à la même vitesse, ce qui va poser problème pour la CLE. Il

souhaiterait que pour définir les sous-bassins sur lesquels travailler, le groupe technique s'appuie sur les CTMA qui devraient fixer des priorités.

Monsieur le Préfet souhaite apporter des précisions aux réponses apportées par Monsieur JACOBSONNE à Monsieur PELLERIN. La CLE n'est pas la seule instance de concertation. Les Préfets des départements limitrophes seront informés régulièrement de la progression des travaux dans le département des Deux-Sèvres. Il y a également d'autres instances qui permettront de faire part de la manière dont nous travaillons telle que les conférences administratives régionales (CAR).

Il faut aussi que chaque service prenne le temps de s'informer de ce qui se fait dans les départements voisins.

Il reconnaît qu'il y aura toujours des imperfections dans le résultat. Cependant, certains territoires en France ont déjà bien avancé, ce qui montre que la démarche peut réussir.

Il préfère un travail rapide mais imparfait, qu'un travail parfait qui n'aboutisse jamais. S'il y a un point de blocage, il faut aller voir sur place, faire référence aux documents historiques sur les cas tangents... Une solution peut toujours être trouvée si chacun fait un effort de son côté. Il souhaite lever le maximum d'interrogations et explique que la « carte progressive » est un document martyr. Il insiste sur la nécessité d'informer les maires sur l'inventaire.

II - GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Monsieur JACOBSONNE rappelle le contexte de la réforme. Il présente les évolutions, notamment les nouveaux délais définis par la Loi NOTRE du 7 août 2015, 1^{er} janvier 2018 pour l'entrée en vigueur de la compétence pour le bloc communal et le 1^{er} janvier 2020 qui détermine la fin de l'exercice de la compétence par les structures précédemment impliquées (Conseils départementaux, Conseils Régionaux, syndicats mixtes).

Monsieur le Préfet donne la parole à l'assemblée.

Monsieur CUBAUD rappelle le principe de l'étude de structuration de la compétence GEMAPI lancée par le SMVT et initiée par les demandes de certaines collectivités (Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Syndicat ...). Il rappelle la nécessité d'obtenir l'appui financier des partenaires pour respecter les échéanciers. Un comité de pilotage sera constitué avec l'ensemble des collectivités, et la participation des services de l'Etat. Il précise que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a fixé une cible, mais qu'il n'est pas possible de présager des résultats de l'étude.

Monsieur CACLIN, Président du Syndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses affluents et Vice-Président de la Communauté de Communes du Mellois, évoque la particularité d'être à cheval sur cinq bassins versants. Il souligne l'intérêt des regroupements pour limiter les difficultés de représentativité des EPCI au sein des futures structures. Il interroge sur la possibilité d'aller vers la diminution du nombre de structures. Il soulève le problème de la contribution financière des usagers ainsi que de la cohérence entre bassins de différents départements : il souhaite que soit mis en place des péréquations pour respecter pour l'utilisateur le taux plafond fixé par la loi, en fonction des surfaces de bassin versant, linéaire de rivières... telle qu'initiée par l'étude du Conseil départemental sur la Sèvre niortaise en amont de Niort.

Monsieur BILLEROT, Président du SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, s'est dit surpris d'avoir reçu les représentants de l'IIBSN qui a expliqué sa vision de la GEMAPI. Selon lui, l'IIBSN doit travailler sur le Marais Poitevin et le domaine public fluvial, mais il doute qu'elle ait les compétences requises pour gérer les problèmes avec les propriétaires riverains que posera la GEMAPI sur le domaine privé

Monsieur MARTIN, Président du Syndicat des Trois Rivières, indique rencontrer des difficultés sur son territoire qui couvre deux départements (26 communes dont 6 en Charente-Maritime). Il demande quelles sont les réflexions des départements voisins sur la GEMAPI.

Madame VACHON, Présidente de l'IIBSN, énonce que sa démarche a été initiée par une rencontre des Présidents des intercommunalités, afin de présenter les évolutions de GEMAPI et comment l'IIBSN pourrait se positionner sur ce sujet. La même démarche a été menée auprès des syndicats de rivière actuels. Elle sait que le SMC travaille sur un autre projet, mais elle souhaite pouvoir confronter les problématiques de leurs deux structures et réfléchir ensemble à la manière dont ils pourraient avancer. Elle rappelle que si le bon état écologique des masses d'eau prévu par la directive cadre sur l'eau n'est pas atteint, ce seront les EPCI qui devront payer les éventuelles sanctions financières. Pour les propriétaires riverains, il faut se positionner par sous-bassin pour prévoir les travaux dans l'hypothèse de la prise en charge des frais par l'intercommunalité avec la mise en place d'une taxe. Elle rappelle qu'en Vendée, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize lève déjà la taxe. Pour la Charente-Maritime, elle a rencontré un des EPCI du Marais Mouillé qui serait prêt à s'investir dans le projet dès 2017. Elle propose à Monsieur le Préfet que les communautés de communes et les syndicats se réunissent en deux temps : avec les techniciens puis avec les élus.

Monsieur CACLIN précise que ce regroupement est d'autant plus important que les futurs CTMA sont en cours d'élaboration. Ils doivent être cohérents. Les collectivités ont intérêt à aller vers des structures qui ont des moyens. La convention entre SYRLA et SMC pour l'emploi d'un technicien-rivière supplémentaire et la sous-traitance des moyens de fonctionnement est une première étape vers un rapprochement entre les 2 structures.

Monsieur GIRAULT, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, apporte son expérience : les élus ont engagé en 2014 les réflexions sur la compétence de gestion des milieux aquatiques, qui a été mis en œuvre en 2015 avec un programme ambitieux de travaux sur la Sèvre Nantaise et l'Argenton, et des études pour étendre les travaux sur l'Argent.

Monsieur le Préfet précise que sur la GEMAPI, le rôle de l'État est moins crucial que celui des communautés de communes. L'État n'a pas le pouvoir d'imposer une carte, ce sont les élus qui décident. Il est important d'y réfléchir et d'y travailler. Certains syndicats – assez conséquents – ont fait leurs preuves. Ce dossier est très technique avec un niveau d'expertise pointu dont le coût est important. Il encourage à ne pas hésiter à grandir afin de partager et mutualiser les moyens compte-tenu du niveau d'exigence de plus en plus élevé. Les structures existantes ont bien fait leur travail, mais il faut le faire encore mieux.

Sur l'IIBSN, les services de l'État ont contribué à la mise en place de cette structure. Le transfert du domaine public fluvial à l'IIBSN est un signe de confiance éminente. Il est nécessaire maintenant de conforter cette structure. La décision en incombe aux EPCI qui auront la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Il se félicite de la démarche lancée par l'IIBSN. Il rappelle qu'il est nécessaire de mieux se connaître pour aboutir.

III – Monsieur le Préfet souhaite aborder la problématique liée à la continuité écologique même si ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Il rappelle aux acteurs de terrain (Syndicats) que sa porte est toujours ouverte et qu'il ne faut pas hésiter à lui faire part de leur ressenti sur ce sujet. La présentation faite par les médias paraît incomplète et un peu schématique. On oppose de manière caricaturale les services de l'État qui voudraient supprimer d'un trait de plume ce qui est là depuis des décennies. Il rappelle que c'est inexact et qu'il n'approuve pas. On amalgame des ouvrages qui n'ont pas le même statut : il ne met

pas sur le même plan un ouvrage autorisé ou qui a eu une autorisation, avec un ouvrage fait sans autorisation, des ouvrages autorisés ou non autorisés. C'est un amalgame qui fait preuve d'ignorance fâcheuse. Pour ce dossier, le pragmatisme de l'administration est réel. Il fait référence aux exemples de travaux qui se font dans le département. Il insiste sur la nécessité de maintenir le dialogue coûte que coûte, et d'accepter des compromis sur ce qui a fait l'objet d'une autorisation antérieurement. Par contre, un ouvrage fait sans autorisation n'est pas acceptable.

Il ne faut pas supprimer tous les ouvrages, mais le Préfet souhaite qu'on améliore de manière déterminante la continuité écologique. Le discours du maintien des ouvrages au nom des habitudes n'est pas acceptable non plus. Il appelle à sortir d'un face à face caricatural et à trouver ensemble des solutions pragmatiques mais conformes à la loi.

Il souhaite que sur ce sujet, qui lui tient à cœur, un point sur l'avancement des travaux soit fait à la prochaine Conférence départementale de l'Eau « rivières ».

Les débats étant terminés, Monsieur le Préfet clôt la Conférence départementale de l'Eau « rivières ». Il remercie les participants de leur présence.

Le Directeur départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Jacobsoone', with a stylized flourish at the end.

Alain JACOBSONE